

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**COMMUNE D'ARVILLARD**

**Arrêté municipal permanent N° 2015-041**  
Réglementation des prélèvements de minéraux et cristaux

**LE MAIRE D'ARVILLARD,**

VU les articles 544, 546, 551 et 552 du code civil ;  
VU les articles 311-1 à 311-11 ; 322-1 et R 635-1 du code pénal ;

**Considérant** la nécessité de préserver le patrimoine minéralogique sur la commune d'ARVILLARD ;

**Considérant** que les minéraux et cristaux situés sur les terrains communaux font partie de la richesse de la commune d'ARVILLARD ;

**Considérant** que la recherche et le prélèvement de minéraux et cristaux peuvent dégrader, détruire ou voler le patrimoine de ce site ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Toute recherche de minéraux et cristaux sur les terrains appartenant à la commune d'Arvillard est interdite sauf autorisation préalable du Maire de la Commune.

L'autorisation est nominative et l'appartenance à une association minéralogique reconnue est obligatoire.

L'autorisation précise les noms et prénoms des personnes autorisées, les modalités, périodes et lieux d'extraction, ainsi que les quantités autorisées.

**ARTICLE 2 :**

Seule sera permise, par l'autorisation spéciale du Maire visée à l'article 1, la recherche des minéraux et cristaux par des moyens manuels, ne nécessitant ni explosifs, ni machine de type perforateur ou d'autres équipements lourds de type barres à mine, pour leurs extractions.

Les prélèvements ne doivent pas porter atteinte à l'état ou à l'aspect des paysages.

**ARTICLE 3 :**

Les personnes autorisées sont tenues de laisser les sites en parfait état de propreté après l'exploitation, conformément au code de l'environnement.

**ARTICLE 4 :**

Toute personne ne respectant pas les conditions de cet arrêté est susceptible d'être poursuivie.

**ARTICLE 5 :**

Le Maire d'Arvillard, les gendarmes, les agents des services de l'État, sont chargés de l'application du présent arrêté.

L'ampliation du présent arrêté adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Rochette

Et sera versée aux archives de la Commune.



Fait à ARVILLARD, le 09/09/2015  
Le Maire,  
Georges COMMUNAL

Signature of Georges COMMUNAL and official seal of the Commune d'Arvillard, Savoie.